



OMPL

Observatoire des Métiers
des Professions Libérales

Portrait de branche - Cabinets Vétérinaires - *Edition 2007*

Introduction/définition

Les données présentées ici concernent les entreprises libérales du secteur des «vétérinaires» (NAF 852Z). Elles sont issues de plusieurs sources concernant :

- **les entreprises libérales et les effectifs salariés** viennent de l'OPCA PL (Organisme paritaire collecteur agréé), de la DCASPL (croisement de sources INSEE et DGI), et de la caisse de prévoyance complémentaire AG2R ;
- **les caractéristiques des salariés** (catégories professionnelles, structures d'âge, natures des contrats de travail, etc.) ainsi que les mouvements de main d'œuvre, il s'agit de données INSEE (tableaux) et les données de la caisse de prévoyance ;
- **les pratiques de formation** : l'OPCA PL.

Ce sont toujours les données les plus récentes qui ont été utilisées, soit celles concernant 2006 pour les données de l'OPCA PL mais 2004 ou 2005 pour l'INSEE et l'AG2R.

1. Les entreprises libérales en 2005 et 2006

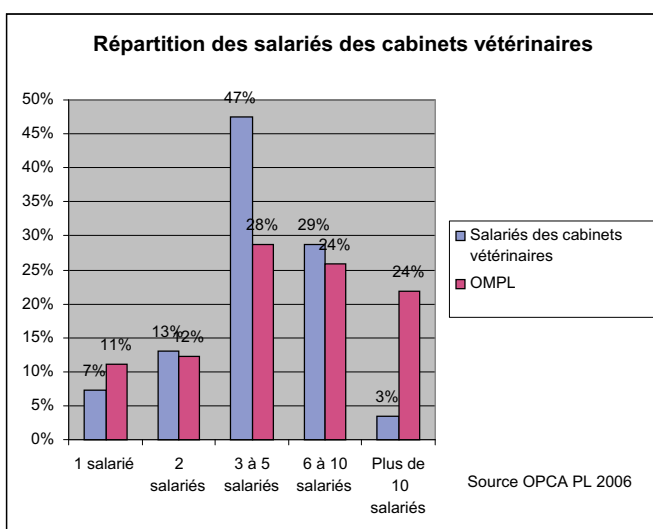
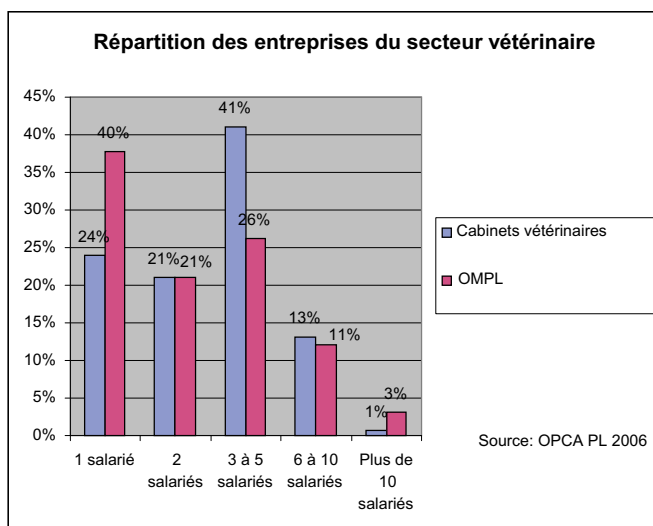
Nombre d'entreprises libérales et de salariés

	Nombre d'entreprises libérales	EFFECTIF SALARIE
Source UNEDIC 2006	4 447	14 765 personnes physiques
Source OPCA PL (2006)	4 371	MOYEN (ETP) 2006 : 14 209
Source OPCA PL (2005)	4 334	MOYEN (ETP) 2005 : 13 629

Répartition des entreprises libérales par taille

	1 SALARIE	2 SALARIES	3 A 5 SALARIES	6 A 10 SALARIES	SUP A 10 SALARIES	TOTAL
NBRE SALARIES ETP 2006	1 047	1 840	6 749	4 081	492	14 209
% salariés 2006	7%	13%	47%	29%	3%	100%
NBRE SALARIES ETP 2005	1 153	1 876	6 248	3 805	547	13 629
% salariés 2005	8%	14%	46%	28%	4%	100%
NBRE de cabinets vétérinaires 2006	1 047	920	1 795	576	33	4 371
% 2006	24%	21%	41%	13%	1%	100%
NBRE de cabinets vétérinaires 2005	1 153	938	1 669	537	37	4 334
% 2005	27%	22%	39%	12%	1%	100%
Evolution du nbre de cabinets vétérinaires entre 2005 et 2006	-9%	-2%	+8%	+7%	-11%	+1%

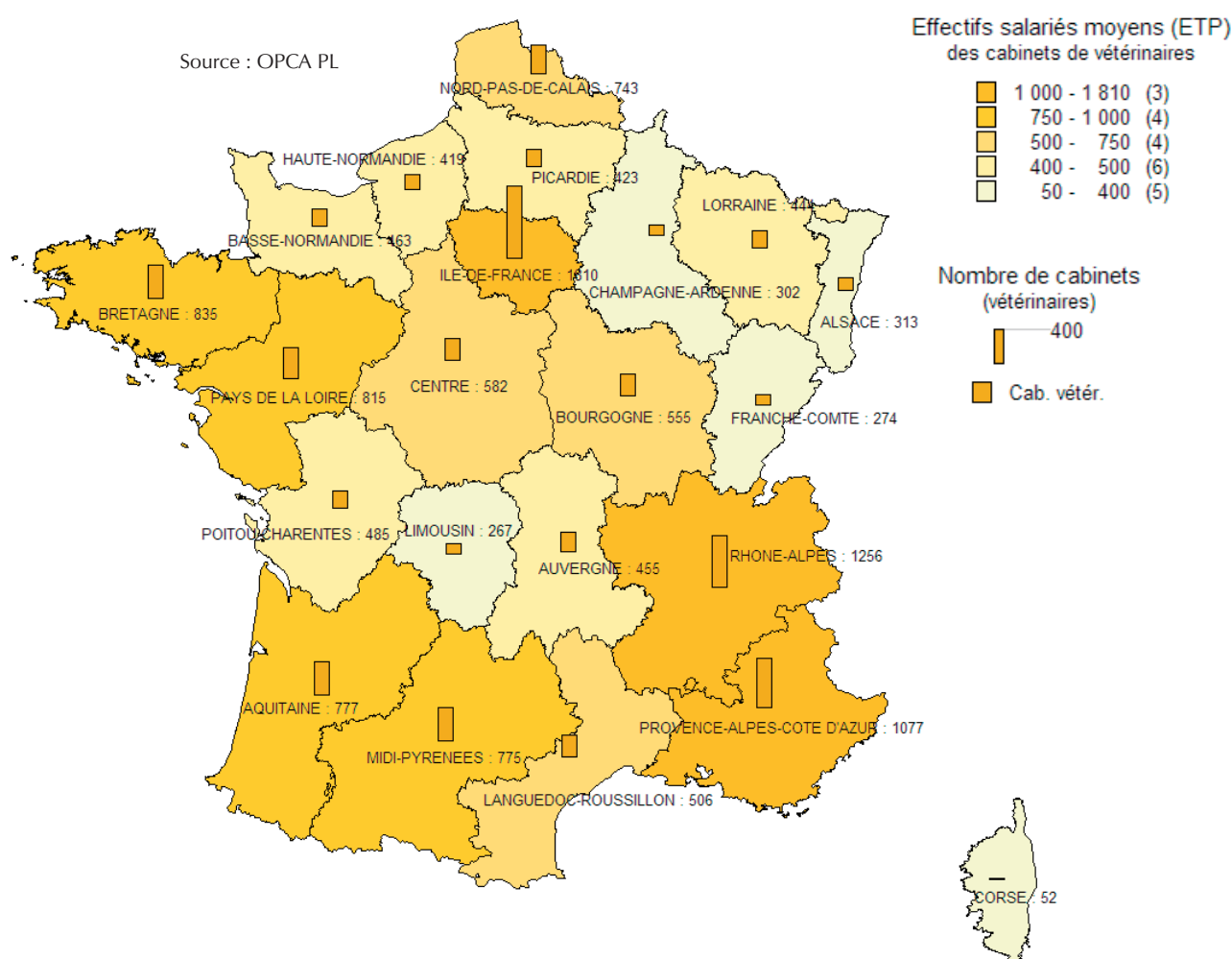
Source : OPCA PL



41% des salariés de cabinets vétérinaires sont dans des cabinets de 3 à 5 salariés¹ contre 26% pour l'ensemble des salariés de l'OMPL. Inversement, seuls 3% des salariés travaillent dans des structures de plus de 10 salariés alors qu'un salarié de profession libérale sur 5 est dans une structure de cette taille.

Les entreprises à un seul salarié sont relativement peu fréquentes dans la branche des cabinets vétérinaires (24% contre 38% pour l'ensemble des professions libérales).

Répartition des entreprises libérales par région

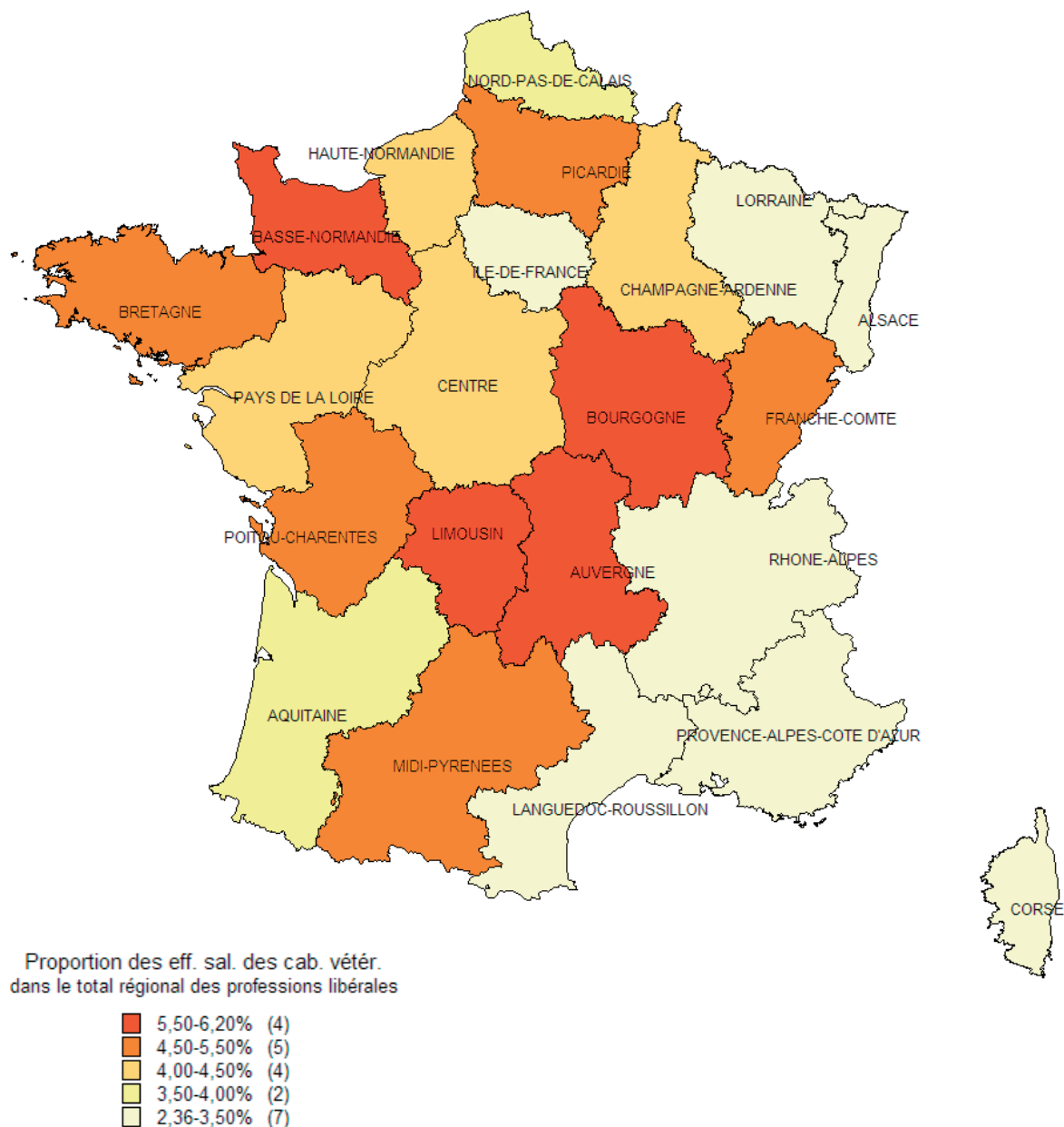


Près du tiers des cabinets de vétérinaires sont dans des grandes régions (Ile-de-France avant tout, puis Rhône-Alpes et PACA). On note également une concentration de cabinets dans l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire) et dans le Sud-Ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées). Ce qui correspond aux généralités démographiques françaises.

Le poids relatif à l'OMPL des cabinets vétérinaires par région montre une prédominance des régions rurales (les régions du centre de la France puis celle de l'Ouest).

¹ Toutes les données salariés concernent des ETP (équivalent temps plein) pour des raisons de fiabilité

Part des salariés des cabinets de vétérinaires dans les effectifs des professions libérales en régions en 2005



Poids socio-économique des entreprises

Part des entreprises et des effectifs salariés

En 2004, la branche des cabinets vétérinaires comptait environ 6 400 entreprises (source DCASPL) dont un tiers sans salariés (2 100). Le secteur représente 2% des entreprises des « activités liées à la santé » et 1% de l'ensemble des entreprises libérales recensées par la DCASPL. Les cabinets vétérinaires représentent 0,2% de l'ensemble des entreprises privées.

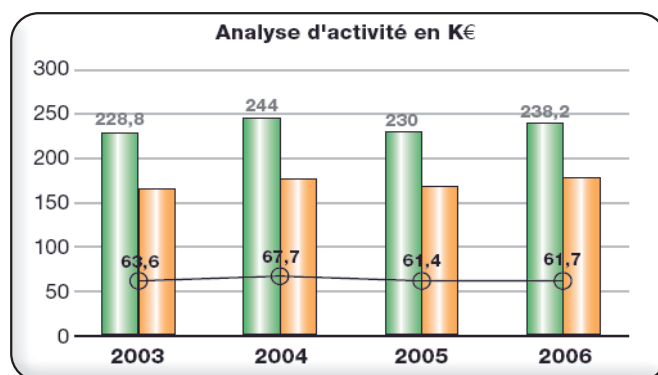
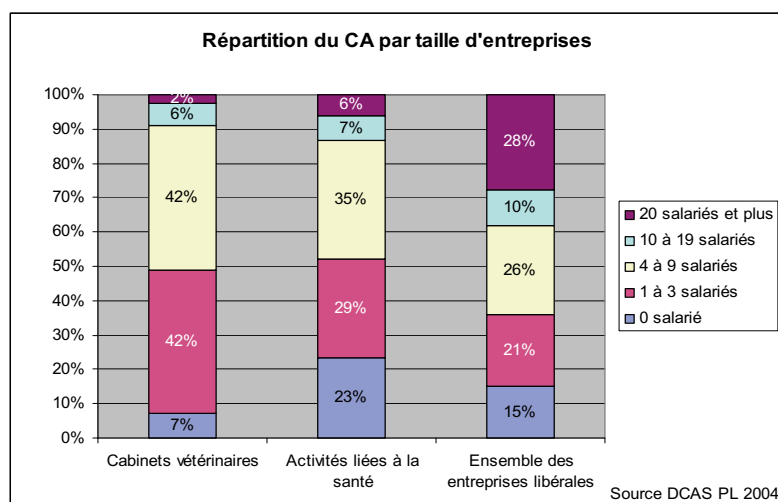
On dénombre 14 500 salariés dans les cabinets vétérinaires en 2004 (source DCASPL), soit 5% des effectifs des « activités liées à la santé » (314 100) et 1% des effectifs salariés de l'ensemble des professions libérales (1 087 600). Les salariés de la branche des cabinets vétérinaires représentent 0,6% de l'ensemble des salariés des entreprises privées.

Le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée

Le chiffre d'affaires 2004 des cabinets vétérinaires selon la DCASPL représentait 2 milliards d'euros soit 312 500 euros par entreprise, ce qui est supérieur à la moyenne des « activités liées à la santé² » (221 900 euros) et de l'ensemble des entreprises libérales (284 000 euros). Les cabinets vétérinaires représentaient en 2004 3% du chiffre d'affaires généré par les activités liées à la santé et 1% du chiffre d'affaires global des entreprises libérales.

Le taux de valeur ajoutée ramené au chiffre d'affaire (49%) est identique à la moyenne des activités liées à la santé (49%) et de l'ensemble des entreprises libérales (51%). Par rapport à la valeur ajoutée totale des entreprises privées, le poids est de 0,1%.

Le chiffre d'affaires des cabinets vétérinaires provient à 42% des structures de 1 à 3 salariés et à 42% des structures de 4 à 9 salariés.



Les bénéficiaires des cabinets vétérinaires sont très stables malgré des variations dans les recettes d'une année à l'autre.

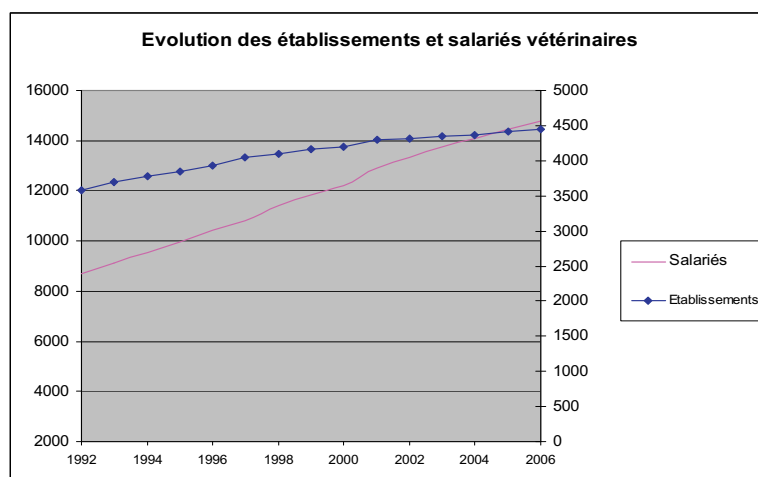
² Pharmacie, pratique médicale, pratique dentaire, activités des auxiliaires médicaux, Laboratoires d'analyses médicales, et activités vétérinaires

2. Les salariés

Evolution récente du nombre de salariés

Source OPCA PL	2005			2006			Evolution	
	EFF MOY HOM	EFF MOY FEM	EFF MOY TOT	EFF MOY HOM	EFF MOY FEM	EFF MOY TOT	val. abs	%
Cabinets Vétérinaires	1 779	11 849	13 629	1 726	12 370	14 209	+580	+4%
Ensemble OMPL	53 387	316 421	369 773	52 430	326 241	378 769	8 996	+2%

Le nombre moyen de salariés de cabinets vétérinaires a augmenté entre 2005 et 2006 pour l'OPCA PL après une stabilisation entre 2004 et 2005.

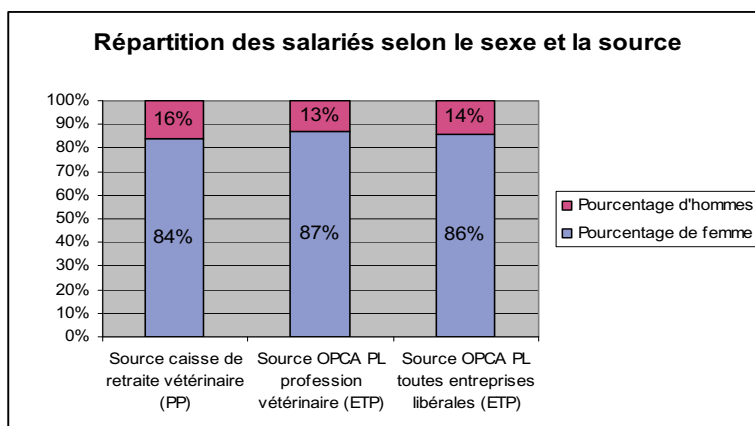


D'après l'Unédic, la hausse moyenne est d'environ 4% par an depuis 1992 et serait de 2% entre 2005 et 2006 avec une inflexion depuis 2000.

Deux facteurs expliquent la différence entre les chiffres de l'Unédic et ceux de l'OPCA PL :

- 1) L'Unédic ne comptabilise que les salariés présents au 31 décembre d'une année tandis que l'OPCA PL compte l'ensemble des salariés.
- 2) L'Unédic compte des personnes physiques et l'OPCA PL des personnes en « équivalent temps plein ».

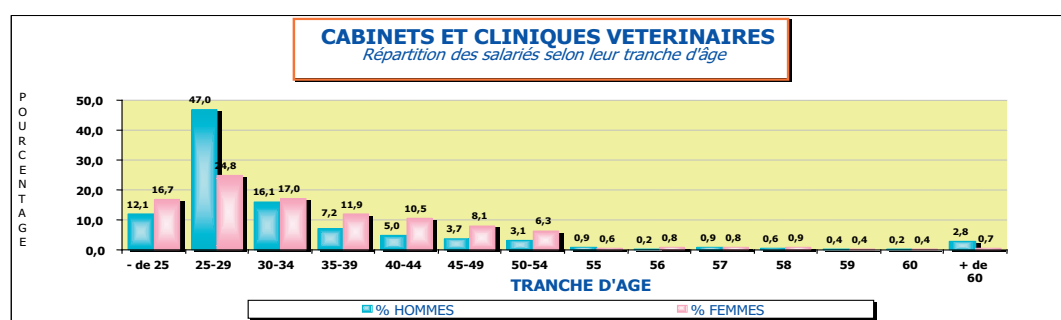
Répartition par sexe



La caisse de prévoyance des cabinets vétérinaires considère les effectifs en Personnes Physiques (PP) tandis que l'OPCA PL considère des effectifs moyens

(ou Equivalent Temps Plein), ce qui peut expliquer une partie des différences. Quelle que soit la source retenue, **les salariés des cabinets vétérinaires sont des femmes à environ 85%** comme pour l'ensemble des professions de l'OMPL.

Tranches d'âges

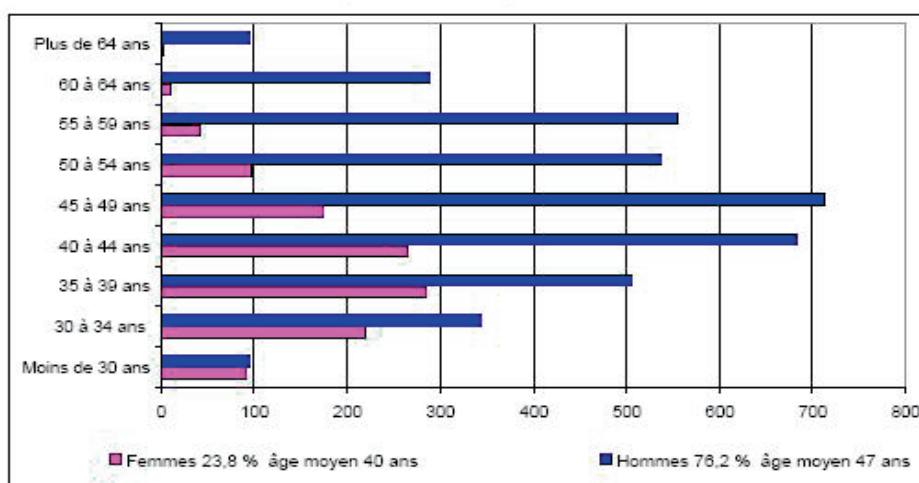


La moyenne d'âge des salariés de cabinets vétérinaires est de 34 ans (32 ans pour les hommes et 34 ans pour les femmes).

Comme on l'observe sur la pyramide des âges, les hommes sont pour la majorité d'entre eux (57%) âgés de moins de 30 ans. Il s'agit majoritairement de jeunes vétérinaires qui sont salariés avant de s'installer à leur compte. La courbe d'âge des femmes est un peu plus étalée avec un quart de salariées qui a plus de 40 ans.

Néanmoins, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, **la part des plus de 55 ans est très faible et les salariés de la profession ne devraient pas voir le taux de départ en retraite augmenter dans les 10 ans.**

ACTIVITES VETERINAIRES (AU 01/01/2006)



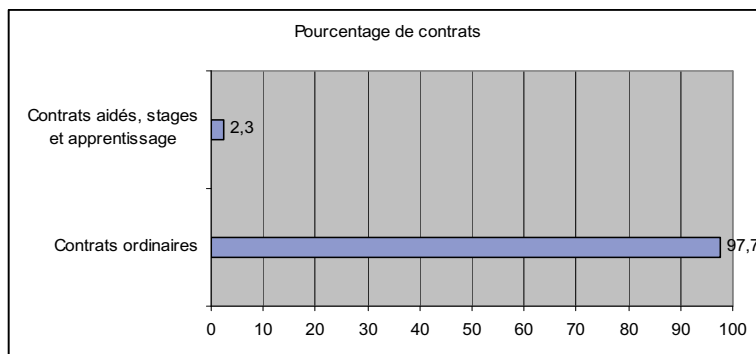
Source : INSEE - SIRENE - DCASPL [A1]

L'âge moyen des employeurs dans les cabinets vétérinaires est de 45 ans, soit dix ans de plus que l'âge moyen des salariés.

Ainsi, le taux de départ des employeurs en retraite devrait augmenter rapidement dans les cinq prochaines années et s'amplifier dans les dix ans à venir.

Types de contrats : « Ordinaire » et AES³ (source INSEE 2004)

L'INSEE qualifie « d'ordinaire » les CDD ou CDI qui ne sont pas en contrats aidés. Les contrats aidés, contrats d'apprentissage ou stages représentent 2,3% de l'ensemble des contrats passés par les vétérinaires en 2004.



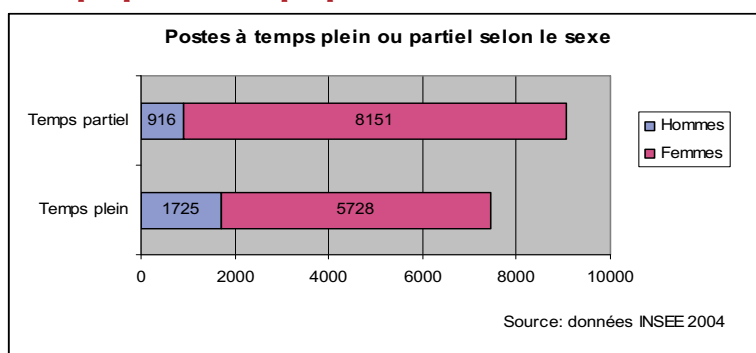
Le détail des caractéristiques des contrats aidés par tranche d'âge et par sexe permet de faire les constats suivants :

Les contrats d'apprentissage, emplois aidés, stages concernent en priorité les femmes de moins de 26 ans.

Dans l'ensemble, les hommes sont assez peu concernés.

Les salariés de plus de 55 ans bénéficient de ces contrats spécifiques (même s'ils restent minoritaires), probablement sous forme de contrats pour le retour à l'emploi.

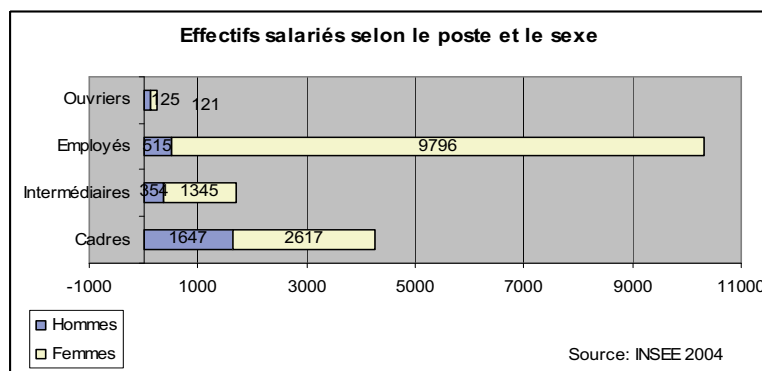
Temps plein/temps partiel



Le temps partiel est majoritaire pour les salariés de la branche (55%).

Les hommes sont majoritairement à temps plein (65% des hommes) alors que les femmes sont majoritairement à temps partiel (59% de temps partiel).

Catégories socio-professionnelle

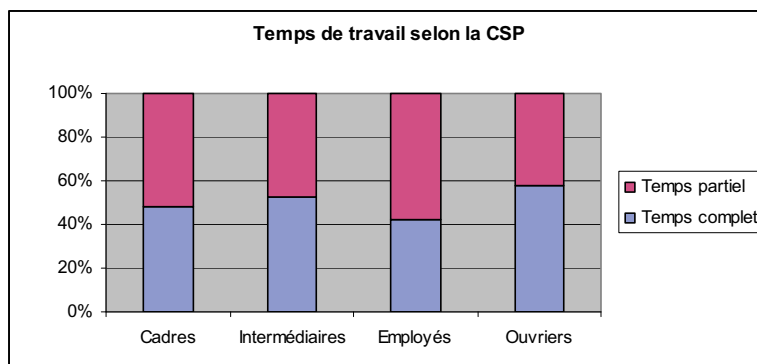


³ Apprentis, Emploi aidé, stagiaire

Les salariés de la branche sont à 62% des employés et, même, à 59% des employées.

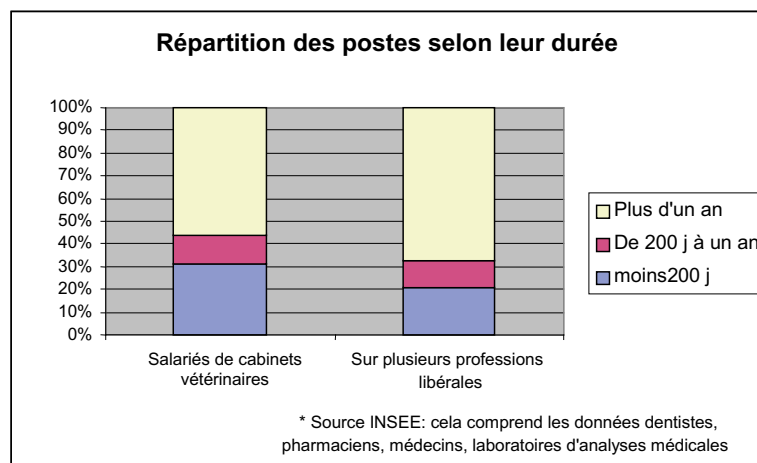
Les cadres constituent 25% des salariés de la branche.

Les ouvriers⁴ ne représentent que 1% des salariés de la branche. 62% des hommes salariés de la branche sont cadres.



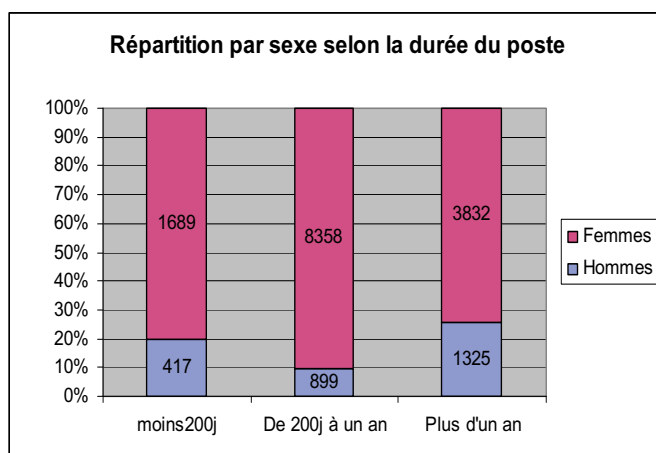
Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessus, le temps de travail dépend peu de la catégorie socio-professionnelle.

Mobilité professionnelle, durée en emploi

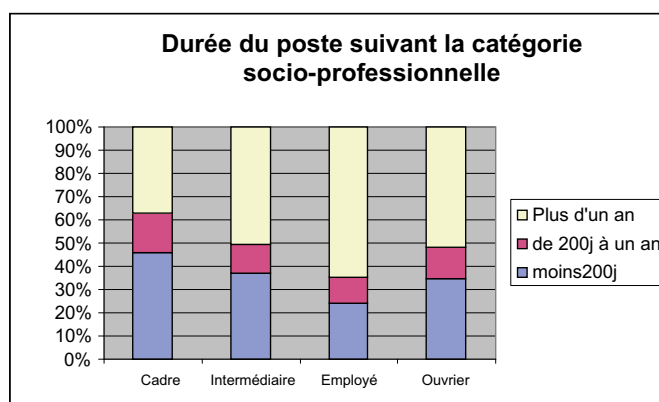


En ce qui concerne le niveau des entrées/sorties dans la profession, nous ne disposons que des données INSEE concernant la durée d'emploi d'un salarié dans un poste. 55% des salariés de cabinets vétérinaires sont restés en poste plus d'un an, et près d'un tiers n'ont pas dépassé les 200 jours en poste, soit environ 10% de plus que l'ensemble des salariés de la branche « santé ».

⁴ Les ouvriers sont, dans la branche, essentiellement les personnels d'entretien



Les hommes sont majoritairement sur des postes de plus d'un an. Près de la moitié des cadres a occupé son poste moins de 200 jours dans la structure, et un tiers affiche une ancienneté dans le poste de plus d'un an, tandis que **60% des employés ont plus d'un an d'ancienneté dans le même poste.**



Les cadres sont probablement de jeunes vétérinaires remplaçants, ou effectuant des gardes qui s'installent ensuite. Ils ont, lorsqu'ils commencent, plusieurs employeurs successifs.

Points à retenir

- Le nombre d'entreprises et de salariés augmente légèrement mais régulièrement d'après l'Unédic.
- Le secteur est essentiellement composé de TPE (moins de 5 salariés).
- Entre 2005 et 2006, on constate une grande stabilité sociologique de l'emploi (répartition hommes/femmes) et organisationnelle (taille des cabinets vétérinaires).
- Les grandes régions qui comptent le plus d'entreprises et le plus de salariés sont l'Île-de-France et Rhône-Alpes, mais en proportion la part des salariés des cabinets vétérinaires dans l'ensemble des professions libérales est plus importante dans les régions d'élevage.
- La profession est féminisée (pour les salariés), et majoritairement à temps partiel.
- Les salariés sont titulaires en majorité de contrats ordinaires. Les contrats aidés sont utilisés pour des salariés de moins de 26 ans ou de plus de 55 ans.
- Les structures d'âge laissent augurer de faibles départs en retraite dans les prochaines années.
- Le temps partiel ne dépend pas du poste mais dépend du sexe.
- Les cadres salariés sont majoritaires à être en poste depuis moins d'un an, il s'agit certainement des remplaçants.

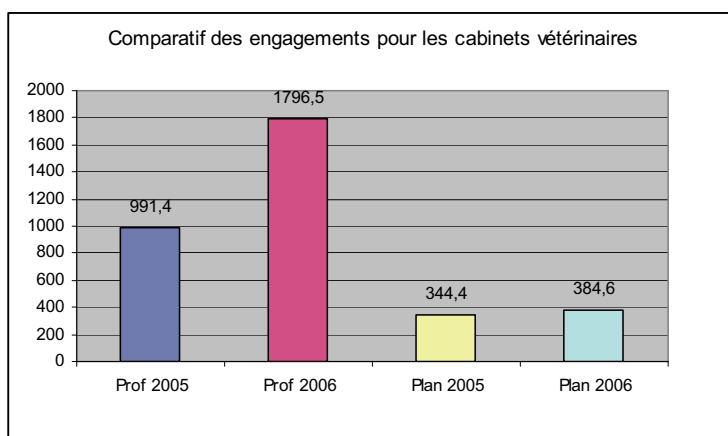
3. Les pratiques de formation

Nombre de stagiaires et nombre d'heures de formation 2006

	Diplômant ou certifiant ⁵		Non diplômant ou non certifiant		Ratio du nombre d'heures par stagiaire	
	nbre de stagiaires	heures	nbre de stagiaires	heures	diplômant ou certifiant	non diplômant ou non certifiant
Cab. vétérinaires	342	182 568	1 512	19 302	534	13
%	18%	90%	82%	10%		
Ensemble OMPL	10 224	3 271 629	42 790	1 082 627	320	25
%	19%	75%	81%	25%		

Globalement, les salariés de cabinets vétérinaires représentent 3,5% des stagiaires, 4,6% des heures effectuées, et 3,6% des effectifs salariés recensés par l'OPCA PL. Cela traduit un taux d'accès à la formation moyen de 13%. **La part des formations diplômantes ou certifiantes a nettement augmenté par rapport à l'an passé, et les formations sont globalement plus longues** (534 heures contre 320 heures pour l'ensemble des professions libérales).

Sur 342 formations diplômantes ou certifiantes, 296 concernent le titre d'ASV (Auxiliaire spécialisée vétérinaire).



Avec 305 stagiaires supplémentaires entre 2005 et 2006, la hausse du nombre de stagiaires est de 20% pour la branche des cabinets vétérinaires. Cela se traduit surtout par une hausse des engagements de la professionnalisation.

Aux stagiaires financés par l'OPCA PL, il faut ajouter 120 apprentis pour la formation d'auxiliaire vétérinaire, qui dure 670 heures sur deux ans.

Taux d'accès à la formation

Salariés de :	Taux d'accès homme	Taux d'accès femme	Taux d'accès H/F
Cabinets vétérinaires	8%	13%	13%
Ensemble OMPL	23%	13%	14%

Chiffres calculés à partir des données de l'OPCA PL 2006

⁵ Source OPCA PL 2006

Le taux d'accès à la formation est nettement plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Il a sensiblement augmenté en 2006 par rapport à 2005, notamment pour les hommes (+3%). En 2005, le taux moyen d'accès à la formation était de 11% pour la branche avec des différences par type d'emploi.

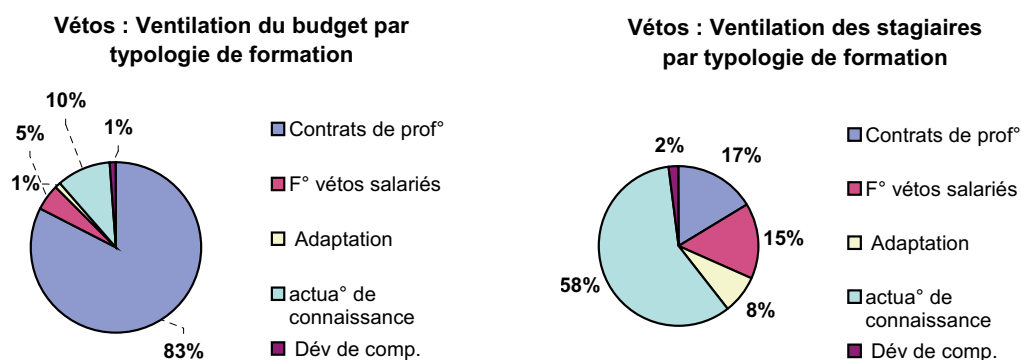
Les apprentis sont en très grande majorité (plus de 95%) des femmes, ce qui renforce le taux d'accès des femmes.

	Taux d'accès Homme	Taux d'accès femme
Cadres	3%	3%
Employés	6%	14%

Chiffres calculés à partir des données de l'OPCA 2005 pour la formation et de l'INSEE 2004 pour la répartition par PCS

Les cadres ont un taux d'accès à la formation relativement faible mais équilibré entre les hommes et les femmes tandis que les employés hommes partent nettement moins en formation que les employées femmes.

Répartition par type de dispositif : plan, périodes, contrats (OPCA PL)

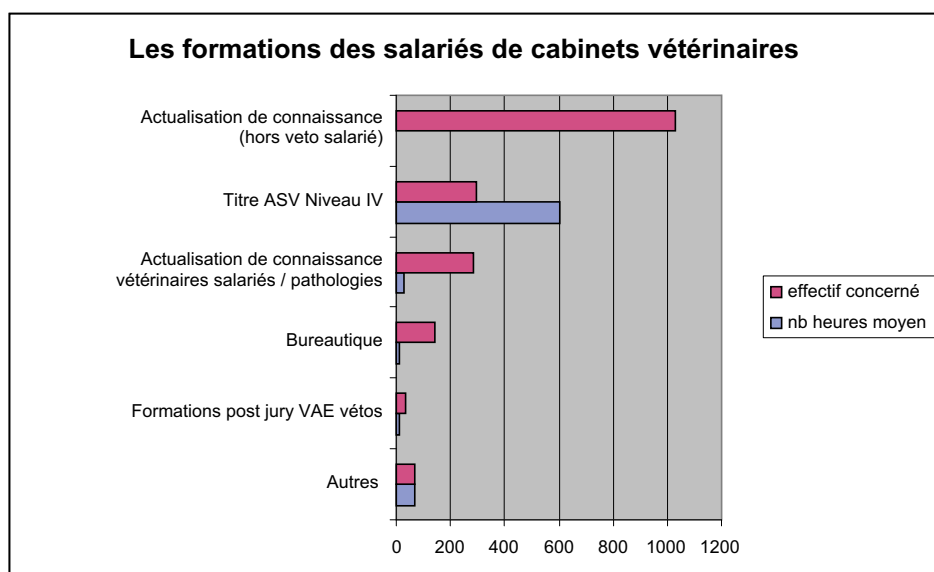


Plus de 1000 actions d'actualisation de connaissances ont concerné les salariés non vétérinaires. On constate que les cabinets de vétérinaires effectuent surtout des actions d'actualisation de connaissances (58% des stagiaires) même si **les contrats de professionnalisation représentent l'essentiel de l'engagement financier.**

Il y a peu d'actions d'adaptation (8%) en comparaison aux autres branches de la santé (cabinets médicaux 33%, LABM 30%). Cela tient sans doute aux différences de profils de publics en formation (certaines professions libérales n'ont que des assistants ou des administratifs parmi leurs salariés) et aux spécificités du métier.

Le développement de compétences (2%) est similaire à celui de la branche des cabinets médicaux.

Il est essentiel de préciser que l'apprentissage représente une part importante de la formation, tant en effectif stagiaire qu'en nombre d'heures.



Profil des personnes en formation

	Nombre de stagiaires par catégories socio-professionnelles et sexe						
	Employé		Cadre		Total		
	H	F	H	F	H	F	TOTAL
Cab. vétérinaires	42	1 490	98	223	140	1 713	1 853
%	2%	80%	5%	12%	8%	92%	100%
Ensemble OMPL	6 057	32 259	3 954	7 575	11 907	41 107	53 014
%	11%	61%	7%	14%	22%	78%	100%

Source : OPCA PL

La catégorie des employés est sur-représentée par rapport à la moyenne (82% des stagiaires contre 72%), l'effet serait encore plus important en intégrant les données de l'apprentissage. On note également un taux d'accès à la formation plus important dans cette branche que pour l'ensemble des professions libérales de l'OMPL (92% contre 78% pour l'ensemble des professions libérales).

	-26 ans		26 ans à 44 ans		45 ans et +		TOTAL
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb
Cabinets vétérinaires ⁶	652	33%	1 067	54%	255	13%	1 974
Ensemble OMPL	9 445	18%	31 522	59%	12 047	23%	53 014
Taux d'accès à la formation ⁷	10%		13%		5%		12%

33% des salariés de cabinets vétérinaires qui partent en formation ont moins de 26 ans, ce qui est supérieur aux 18% de moins de 26 ans pour l'ensemble de l'OMPL.

⁶ Source : OPCA PL 2006 et branche CPNEF pour l'apprentissage

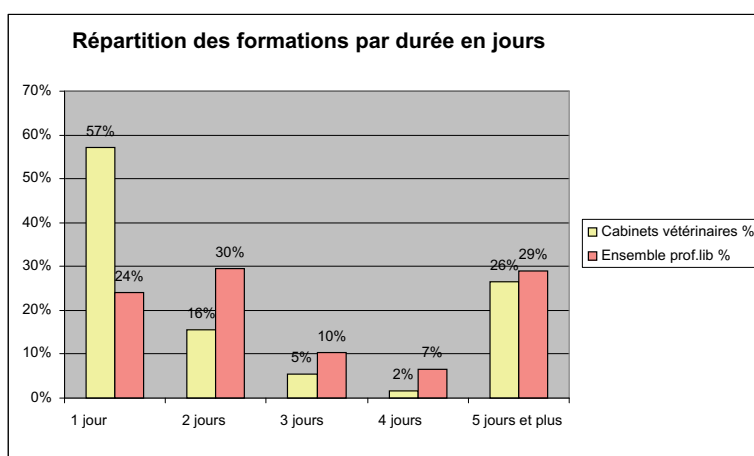
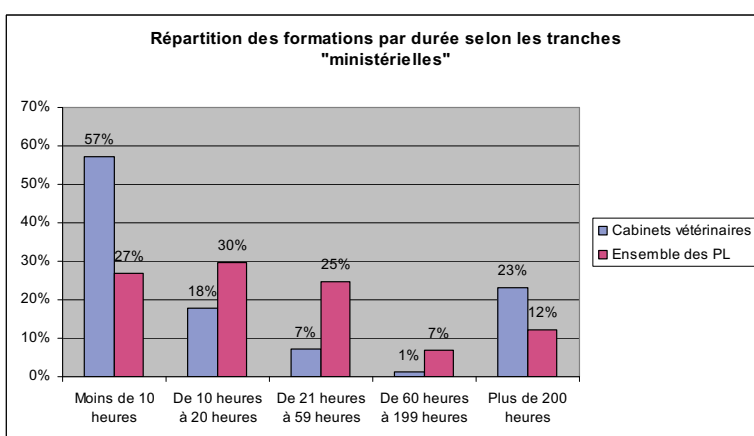
⁷ Source : INSEE 2004 et OPCA PL 2005

Le taux d'accès à la formation des moins de 26 ans dans la branche vétérinaire est de 10%.

Les jeunes sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires en formation, au détriment des plus de 45 ans. Il est probable que la formation d'ASV notamment soit une entrée dans le métier.

Durée moyenne de formation

La grande majorité des actions de formation est de courte durée (moins de 10 heures pour plus de 50% des formations et moins de 30 heures pour 80% des formations). On peut noter cependant la part relativement importante des formations de plus de 200 heures.



La répartition en jours accentue la visibilité du poids des formations de moins d'une journée.

Points à retenir

- Le taux d'accès à la formation a augmenté pour les hommes entre 2005 et 2006.
- Le taux d'accès à la formation des salariés de cabinets vétérinaires est légèrement plus faible que la moyenne de l'OMPL, mais cela cache des grandes disparités hommes/femmes notamment chez les employés.
- Les formations sont majoritairement non diplômantes ou non certifiantes, et de durées inférieures à une journée.
- Les actions d'actualisation sont très fréquentes.
- Les formations concernent principalement de jeunes femmes employées pour lesquelles il s'agit d'une entrée dans la branche.